AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1754
FR0004175842-FS0854

30 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 27 septembre 2019, la société civile immobilière Primonial Capimmo[1] (36 rue de Naples 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2019, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 288 552 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 18,70% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SELECTIRENTE hors marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Primonial Capimmo déclare :

 - que l'acquisition des 185 173 actions de la société SELECTIRENTE réalisée hors marché a été financée en fonds propres ;
 - agir seule ;
 - qu'elle n'a pas l'intention de poursuivre l'acquisition d'actions SELECTIRENTE. Toutefois, si SELECTIRENTE procède à des augmentations de capital, Primonial Capimmo envisage d'y souscrire ;
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société SELECTIRENTE ;
 - qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de la société SELECTIRENTE ;
 - n'être partie à aucun accord ou instrument financier vises aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - n'être partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SELECTIRENTE ;
 - ne pas envisager d'opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - qu'elle demande un siège au conseil de surveillance de la société SELECTIRENTE. »

[1] Primonial Real Estate Investment Management (PREIM) est le gérant discrétionnaire de la SCI Primonial Capimmo. Par ailleurs, la société Primoniale Capimmo est détenue à plus de 25% par la société Survavenir, filiale d'assurance, détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et territorial.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 543 108 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.